BOISSET INFOS

Bulletin Municipal de Boisset-les-Prévanches

N° 16 - Septembre 2015

Ensemble participons à la restauration de l'église Saint-Geneviève !



Découvrez le projet sur la site Internet :

www.fondation-patrimoine.org/30852



Le Mot du Maire

Buisprévanchaises, Buisprévanchais,

16ème bulletin !

« La commune est utile ! J'AIME MA COMMUNE ! »
Budget 2014 : 10% de dotations de l'état en moins
Budget 2015 : 10% de dotations de l'état en moins
Budget 2016 : année très difficile, encore 10% de dotations de l'état en moins
Que dire ? Les dotations diminuent alors que les dépenses augmentent (rythmes scolaires), et la commune doit continuer à vivre normalement, sans pour cela augmenter les impôts. Déjà, certaines familles et retraités peinent à faire face, le Conseil Municipal et moi-même redoublons de vigilance. On freine les dépenses de toutes sortes, l'embellissement grâce aux réverbères (impasse de la pierre, reportés en), on cherche les économies. Mais on ne baisse pas les bras, il faut entretenir le patrimoine, notre école, notre voirie, notre église, etc...
Il y aura des jours meilleurs, et il faut voir le positif. Le comité des fêtes, tout nouveau, qui va faire en sorte que chaque Buisprévanchais participe aux futures animations.
NOUS DEVONS NOUS SERRER LES COUDES MALGRE TOUT
Vous pouvez compter sur le Conseil Municipal et moi-même pour qu'il en soit ainsi à Boisset les Prévanches.

PS : Pour les Buisprévanchais de 65 ans et plus, retenez le dimanche 15 novembre 2015, à 12 h 30, repas des anciens à l'Auberge des Roy à Saint-Aquilin-de-Pacy. Une invitation vous sera envoyée ultérieurement. Covoiturage assuré).

Le maire : Nicole Delatre

IMPORTANT : pour tous travaux : constructions - transformations - aménagement - abris de jardin garage - **clôtures** - portails - plantations - venez consulter le PLU (Plan local d'Urbanisme - **à la mairie aux heures d'ouverture :** le lundi et le mardi de 16 h à 18 h 30 - le vendredi de 10 h à 12 h - Tél. 02 32 36 83 97

Feux

L'arrêté préfectoral du 14 décembre 2010

règlemente désormais les feux de plein air et fixe des dispositions propres à prévenir les incendies dans le département de l'Eure

Il est interdit :

- De faire un feu à moins de 50 mètres des infrastructures telles que routes, autoroutes, voies ferrées, lignes électriques, téléphoniques, stockage de produits ou de gaz inflammables, cultures et récoltes et tout bâtiment,
- Du 15 mars au 15 octobre à toute personne de fumer à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, plantations et reboisements y compris pour les piétons circulant sur les voies publiques traversant ces terrains,
- De porter ou d'allumer du feu dans et jusqu'à une distance de 200 mètres des forêts, bois, plantations et reboisements du 15 mars au 15 octobre pour les propriétaires des terrains concernés et toute l'année pour les autres personnes.

Un formulaire est à adresser à la Mairie du lieu de réalisation d'un feu ; en ce qui concerne :

- Les feux de résidus de récolte, formulaire à déposer 48 heures minimum avant leur début.
- Les feux de camp et festif, formulaire à déposer 10 jours minimum avant leur début.

Vous pouvez consulter l'arrêté à la Mairie où les formulaires de déclaration d'un feu, ainsi que des brochures sont à votre disposition ; n'hésitez pas à venir nous voir.

Horaires d'ouverture de la mairie :
Lundi et mardi de 16 h à 18 h 30
Vendredi de 10 h à 12 h
Tél. : 02 32 36 83 97 - Fax. : 02 32 26 06 32
email : boisset.prevanches@wanadoo.fr

Nuisances sonores

Arrêté préfectoral
Relatif à la lutte contre le bruit de voisinage

Le Préfet de l'Eure a pris un arrêté DDASS/SSE/2009 n° 6 du 16 janvier 2009 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage.
Il réglemente certaines activités bruyantes en vue d'assurer le respect de la tranquillité publique.
Cet arrêté est consultable en mairie, à la préfecture de l'Eure et dans les sous-préfectures des Andelys et de Bernay.
Il est également consultable sur le site internet de la préfecture de l'Eure, rubrique environnement (www.eure.pref.gouv.fr).

Pour rappel :

Pour les activités nécessitant du matériel bruyant (tondeuses, bétonnières, motoculteurs, ponceuses, scies à bois...), respectez le repos du week-end ! Ces activités sont autorisées :
Les samedis de 9 h à 12 h et 14 h 00 à 19 h, interdites les dimanches et jours fériés. Les autres jours aux heures ouvrables.
Jeunes, respectez la tranquillité des habitants et utilisez vos petites motos à bon escient sans les faire «pétarader» dans le village jusque tard le soir. (Arrêté municipal du 7/9/2007)

CHIENS : Ne laissez pas vos animaux : - **errer dans les rues (sous peine d'amende) un chien peut devenir dangereux surtout pour les enfants** - aboyer le jour quand vous êtes absents, ainsi que la nuit.
Pensez aux voisins. Il existe des colliers anti-aboiement sans risque pour vos animaux.

TRAVAUX

Comme chaque année, voici le point des travaux réalisés et à venir.
Les petits travaux d'entretien ne sont pas mentionnés.

Chemin piétonnier	réalisé
Curage des mares	effectué
Enlèvement benne à déchets verts	effectué
Chemin vers le lavoir	à prévoir
Ralentisseurs rue de Rosney	effectué
Nouvelle cloche	septembre 2015
Installation de 3 lampadaires, 2 rues du Pibet, 1 rue des Bois	effectué
Pour plus de renseignements, voir à la mairie	

Pour votre information, le total du budget 2014 est de 516 888 € qui s'établit comme suit :

Fonctionnement : 285 754 €

Investissement : 231 134 €

PÉPINIÈRE
DANIEL MARTIN

Entreprise
de Parcs et Jardins

R.N. 13 - 27120 CAILLOUET
Tél. 02 32 36 92 02
Fax : 02 32 36 38 95
Mail : pepi.martin@free.fr

TOUT FAIRE
MATERIAUX

LEBRETON

TOUS MATÉRIAUX
DE CONSTRUCTION

Bois de charpente - Menuiserie - Gros-œuvre
Couverture - Clôture - Isolation

PARTICULIERS
ET PROFESSIONNELS

Livraisons toutes quantités à domicile
du lundi au samedi midi

Route de Paris
27120 PACY-SUR-EURE
Tél. 02 32 36 04 33 - Fax 02 32 26 36 28
toutfairelebreton@wanadoo.fr

COMMUNES, UN PATRIMOINE EN DANGER

ENSEMBLE

FAISONS CAUSE COMMUNE

SIGNEZ L'APPEL DU 19 SEPTEMBRE POUR LES COMMUNES DE FRANCE SUR CHANGE.ORG

TÉLÉCHARGER
LE KIT MOBILISA

DES VISUELS

- Le manifeste
- L'affiche
- le flyer couleur
- Le flyer noir et blanc
- La bannière
- Le clip vidéo (à partir du 9 septembre)

DES DOCUMENTS
de référence pour les élus et les AD

AUTRES INFORMATIONS SUR LA MOBILISATION

- Journée nationale d'action : modalités
- Les initiatives des associations départementales de maires
- 17 334 motions de soutien à l'action de l'AMF

COMMUNES, UN PATRIMOINE EN DANGER

FAISONS CAUSE COMMUNE LE 19 SEPTEMBRE 2015

ENSEMBLE

Tous les citoyens sont appelés

à rencontrer leurs élus locaux partout en France

et à signer l'*Appel du 19 septembre pour les communes de France*

sur change.org

L'Etat a décidé de réduire de 30% les dotations qui étaient jusque-là accordées aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions. C'est sans précédent et cela concerne chaque commune ou intercommunalité, chaque habitant, sans exception.

Souhaite-t-on que les services rendus au quotidien à 66 millions de Français disparaissent ou soient drastiquement réduits ? Notre réponse est claire : c'est non ! Ces services concernent en effet tous les âges, tous les territoires et fondent le lien social, le "vivre ensemble" si précieux et si fragile dans notre société : logements, crèches, écoles, cantines, centres d'action sociale, transports, équipements sportifs et culturels, environnement, tri et collecte des déchets, travaux d'infrastructures, aménagements pour accueillir les entreprises créatrices d'emplois...

Pour gagner ce combat citoyen, pour que l'Etat revienne sur son projet, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités lance l'Appel du 19 septembre pour les communes de France, et met en place un large dispositif de mobilisation.

Tous les citoyens sont appelés à rencontrer leurs élus, partout en France, le 19 septembre entre 10h et midi.

Les citoyens sont également invités à signer l'*Appel du 19 septembre pour les communes de France* sur le site www.change.org à partir du 24 août.

Une campagne de communication sera déployée à grande échelle, en particulier par la diffusion d'un Manifeste, d'une affiche et, à partir du 9 septembre, d'un clip video. La campagne sera également relayée sur les réseaux sociaux (fil twitter et page facebook dédiés).

Le 19 septembre 2015, faisons cause commune !

Alarm ' Eure
Notre service : Votre sécurité
Tél : 06 35 50 60 76 - 06 35 40 69 97
9, rue des Près - 27120 HECOURT
E-Mail : alarmeure@orange.fr
Alarme incendie
Alarme intrusion - Contrôle d'accès
Automatisme - Vidéo surveillance

C'tendance
Coiffure, Esthétique
Cabine d'UV
Lundi:13h30-18h
Mardi:9h-12h30/13h30-18h
Mercredi:9h-12h30
Jeudi:9h-12h30/13h30-18h
Vendredi:9h-19h30
Samedi:9h-17h
1 rue de Garennes
27120 Boisset les Prévanches
02 32 62 51 80

Papiers administratifs : je garde, je jette ?

Assez d'être envahie par la paperasse ? Faites le tri, tout n'a pas besoin d'être conservé à vie.

LES RELEVÉS DE COMPTE BANCAIRE	5 ans
LES FACTURES DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ	5 ans
LES FACTURES DE TÉLÉPHONE ET D'INTERNET	1 an
LES FACTURES DE TRAVAUX	10 ans
LES DÉCLARATIONS DE REVENUS	3 ans
LES AVIS D'IMPÔTS LOCAUX	1 an
LES BULLETINS DE SALAIRE	jusqu'à liquidation de la retraite
LES ÉCHÉANCES CHÔMAGE	3 ans
LES RÉCAPITULATIFS DE REMBOURSEMENT SANTÉ	1 an

LE CLOUD, JE ME LANCE OU PAS ?

Presque tous les géants du web et fournisseurs d'accès offrent des espaces de stockage où conserver photos numérisées et documents, une sorte de disque dur externalisé. Pratique, il permet de ne pas mobiliser la mémoire vive de notre ordi. On peut y accéder de n'importe où et même les partager. Ils sont souvent gratuits en deçà d'un certain volume ; payants, au-delà. Pour une sauvegarde, c'est parfait. Pour une sécurisation des papiers, c'est plus délicat. Le niveau de surveillance n'est pas le même partout, et les hébergeurs déclinent souvent toute responsabilité... préventivement.

L'ECOLE

L'année scolaire 2014/2015 s'est terminée sous la canicule...
Comme tous les ans, beaucoup d'évènements sont venus ponctuer la vie de l'école :
Expo-vente d'objets de noël, carnaval, kermesse, pique-nique, expositions !
Mais surtout le départ en classes transplantées de TOUS les élèves d'élémentaire.
Les CP de la classe d'Elisabeth Meunier ont passé une semaine à la Source (La Guéroulde) en « classe artistique », où ils ont découvert le modelage, la lithographie, les tampons et le gaufrage. Ils ont exposé leurs réalisations dans la cour de l'école au mois de mai.





Photos : Wesley LEFEBVRE

Les élèves des classes de Christina Presne et Lydie Beuzeron ont eu trois jours d'activités sportives (course d'orientation, tir à l'arc, VTT, escalade, pêche à pied et catamaran) à LERY-POSES
Les élèves de la classe de Nathalie Nusbaum sont allés cinq jours à Granville avec pêche à pied, voile, visite de Granville et excursion à Chausey au programme.
Quant aux élèves de maternelle, certains sont allés au musée de Vernon et les autres ont profité d'une sortie poneys.

Le corps enseignant.

SIVOS

Les effectifs à la rentrée se situent aux environs de 145 enfants.

Tarif des services périscolaires :

Cantine : 1er enfant : 4, 30 € - 2ème enfant : 3, 90 €
3ème enfant : 3, 50 €

Prix inchangé depuis plus de 3 ans.

Garderie

- mensuel journée : 47,30 €
- mensuel 1/2 journée : 24,20 €
- occasionnel : carte 10 gardes (une garde le matin/ou le soir) 25,30 €. **Tarifs nouveaux en janvier.**

Elle fonctionne à Boisset le lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant la période scolaire de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h30

Centre aéré organisé par la CAPE à l'école de Boisset tous les mercredis de 12 h à 18 h 30.
Il y a encore des places.

Tarifs annuels du transport scolaire pour l'année 2015/2016

Par an 1 enfant :	80 €
Par an 2ème enfant	70 €
Par an 3ème enfant	60 €
Par an 4ème enfant	50 €
Par an 5ème enfant	40 €
Par an 6ème enfant	30 €
Par an 7ème enfant	gratuit
Pour 2ème trimestre (cours d'année)	40 €
Pour 1 trimestre (cours d'année)	25 €
Pour les internes	40 €
Pour les duplicatas de cartes	10 €
Pénalités de retard de dépôt de dossier	40 €

La vie du club de Loisirs du Cormier et de Boisset

Le club est devenu source d'amitié, de chaleur humaine et il est bien agréable de venir y passer une après-midi par quinzaine dans la salle du Cormier. Encore merci à M. le maire du Cormier et à son Conseil Municipal.



Photo : Lyliane PESET

Nos activités : jeux tous les 15 jours y compris juillet et août.
9 juillet : repas inter club à Chavigny-Bailleul, 25 septembre, journée à Villedieu-les-Poêles, nous nous intéressons à la fabrication des cloches, Boisset étant dans l'obligation de remplacer une de ses cloches fêlée, 20 novembre, Beaujolais nouveau, retour au Cochon Grillé, une bonne bouffe, du rire et des danses, de quoi améliorer le moral de tous. Une belle rencontre avec le club de St Marcel.
En 2015, 26 janvier galette des rois, pas de neige pour cette fois, merci à M^me^ le maire de Bretagnolles pour le prêt de la salle. 6 mars, sélection de la coinchée/ interclubs. Cette initiative prise entre six clubs a été une réussite, fin mai 2015, les présidents se sont retrouvés pour réitérer cette animation. Le 1^er^ juillet, repas inter club à Garencières, plus de 100 personnes.
Jeudi 11 juin journée à BIOTROPICA, il faisait très chaud, mais comme c'était intéressant de voir tous ces animaux en semi-liberté, et la luxuriance de la végétation après seulement trois ans d'existence !!!
Le jeudi 17 septembre sortie à Paris au musée des Arts Forains.

Photo : Lyliane PESET



Comme vous le constatez, nous avons abandonné les voyages de plusieurs jours, les gens vieillissent et les porte-monnaie ne sont pas aussi remplis.
Le groupe mémoire se réunit une fois par mois à la mairie de Boisset, Cette année le thème était un village ou une ville que nous connaissions bien. L'année se termine toujours par un repas, cette année chez Claudine, Merci à elle.
Tout cela recommence en septembre, n'hésitez pas à vous inscrire, en décembre paraîtra le nouveau programme des réjouissances.

ONIRIKA *(suite)*

Comme l'année dernière, Olivier Goulet a ouvert sa maison pour le plus grand plaisir des visiteurs. Il poursuit ses recherches artistiques et se diversifie en proposant des massages.

« Cérémonie de massage à Onirika»

En prolongement de mes recherches artistiques sur le corps, j'ai suivi plusieurs formations pour devenir masseur. Cette nouvelle approche professionnelle me permet de mettre au service d'autrui mes aptitudes à détecter et fluidifier les zones de tensions et de contractures, en vue d'harmoniser le corps. Outre la maîtrise des protocoles de massages classiques, j'ai développé des techniques personnelles qui me permettent d'envisager le massage comme une véritable cérémonie, notamment par l'usage de vibrations sonores.

Massages proposés :

- Massage de relaxation (1h)
- Massage ayurvédique (1h30)
- Massage chinois (énergétique-1h)
- Drainage lymphatique
- Réflexologie plantaire
- Massages courts (20 à 30 mn), dos, mains, pieds. »



Olivier GOULET

0232263233,

0619942271

www.onirika.org



Drame des Migrants

Comme vous avez pu le voir des dizaines de milliers de migrants fuient au péril de leur vie, la barbarie, les conversions forcées, les exactions, la guerre.
L'Etat demande aux villes et à ses habitants de se mobiliser.
Boisset n'a malheureusement pas de locaux à offrir, mais si des habitants avaient des propositions d'accueil à formuler, nous en ferons part au réseau préfectoral pour accompagner leurs initiatives.

SAISON TENNIS 2014-2015

Le court de tennis a immigré à Bretagnolles chez des parisiens. Cette année il y avait 9 élèves, de tous niveaux. Certains sont inscrits aussi à Pacy et font de gros progrès. Pas de fête pour clore l'année, je n'en avais pas parlé avec les propriétaires. Mais ils sont d'accord pour que nous puissions continuer chez eux, le mercredi après-midi de 14h à 16h, pour la modique somme de 15 € pour l'année à condition que les enfants soient assurés personnellement.
Possibilité, si le groupe augmente, de faire jouer les débutants en première heure et les confirmés ensuite.

COMMUNAUTE LOCALE SAINTE-GENEVIEVE

Toujours moins de messes le samedi soir dans nos communautés locales. Vous trouverez les horaires sur le journal paroissial.
2015 verra sans doute les travaux de réfection de l'église débuter. Notre église va se rajeunir, c'est-à-dire être repeinte, le côté droit du sol refait et les bancs consolidés. Cette église Sainte Geneviève, comme l'école ou la mairie, fait partie de notre patrimoine communal et nous nous devons de l'entretenir.
Défunts de l'année : Jacques LAURENT, Ginette GRESSER, Serge FINAZZI

RESTAURATION DE L'EGLISE SAINTE GENEVIEVE : découvrez le projet sur le site internet :
www.fondation-patrimoine.org/30852

Dimanche 20 Septembre 2015 - à 15 h 30 - **Baptême de la Cloche**

Dimanche 4 Octobre 2015 - 15 h 30 - **CONCERT**

Entrée gratuite

Sidney RODRIGUES et ses amis
vous emmèneront dans un voyage au son du jazz brésilien



COMITÉ DES FÊTES

Le tout jeune Comité des fêtes, a repris les choses en main et remis l'administratif en état, ce qui lui a pris un certain temps.
Comme l'année dernière, il a organisé une chasse aux œufs, le dimanche de Pâques, suivie d'un pot de l'amitié.
Pour le mois de septembre, il se propose d'organiser une foire à tout et animations variées : 13 septembre 2015.





Photos : Wesley LEFEBVRE

Le bureau : Président : Fréderic JOUSSELIN, Trésorière : Geneviève CAROF, secrétaire : Marine DUFOSSE, et deux membres actifs : Bastien SEGLAS et Marina DELLI COLI.
Plus toutes les bonnes volontés qui accepteront de donner un coup de main

MANIFESTATION A BOISSET

Course de VTT

organisée par le club de Pacy.

Par une belle journée ensoleillée, une cinquantaine de vététistes de tous âges ont arpenté les chemins de Boisset. Le comité des fêtes a participé pour la sécurité et la remise des prix avec Mme le maire.

Quelques habitants de Boisset ont participé, et comme cela s'est bien passé, ce pourrait devenir un rendez-vous Buisprévanchais.
Admirez quelques photos en dernière page.

8, rue Saint-Pierre 27220 GROSSOEUVRE
sarllacomme@gmail.com
Tél. 02 32 37 95 53

CJD

SARL LACOMME

Couverture - Plomberie - Chauffage
Solaire - Energies renouvelables

Une équipe de 20 professionnels à votre service !

Qualibois - Qualisol - PG - Qualibat

ECO artisan
La nouvelle énergie du bâtiment

Notre site Internet : **www.eco-entreprise27.com**

Papiers officiels

1. Carte d'identité :

Venir à la mairie, muni des pièces suivantes :

- 2 photos agréées
- 1 justificatif récent de domicile
- votre ancienne carte

S'il s'agit d'une première demande ou si votre carte est périmée depuis plus de 2 ans, vous devez fournir un extrait d'acte de naissance de moins de trois mois.

Depuis le 02/01/2004, les cartes d'identité pour adultes sont prolongées de 5 ans (nouvelle validité : 15 ans)

Pour les enfants, livret de famille + extrait d'acte de naissance. Attestation manuscrite des parents certifiant que le mineur habite bien chez eux.

Si vous n'êtes plus en possession de votre ancienne carte, vous devez fournir un timbre fiscal à 25 €

2. Passeport :

Pour le passeport il faut vous adresser aux mairies de Pacy sur Eure ou de Saint André

3. Carte de déchetterie :

Si vous ne l'avez pas encore, elle est toujours disponible à la mairie.

Si vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales, vous avez jusqu'au 30 septembre 2015 (exceptionnellement, en vue des élections régionales de décembre) pour faire cet acte « CITOYEN »

Nouveaux locataires et propriétaires à Boisset : ce serait bien de venir à la mairie pour que nous fassions plus ample connaissance et vous faire part de tout ce qui concerne la commune.

SETOM

(Syndicat Mixte pour l'Etude et le Traitement des Ordures Ménagères).

Déchetterie de Saint-Aquilin-de-Pacy et de la Chapelle-Réanville

Ouvert du lundi au samedi
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
Le jeudi matin de 9 h à 13 h

Déchetterie de Vernon :

Ouvert du lundi au samedi
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Collecte des ordures ménagères et sélective

Boisset-les-Prévanches : le jeudi

Ne pas oublier de sortir les bacs la veille au soir.

Le jour de collecte est reporté au lendemain sur l'ensemble de la semaine à partir du jour férié.

BESOIN D'AIDE :

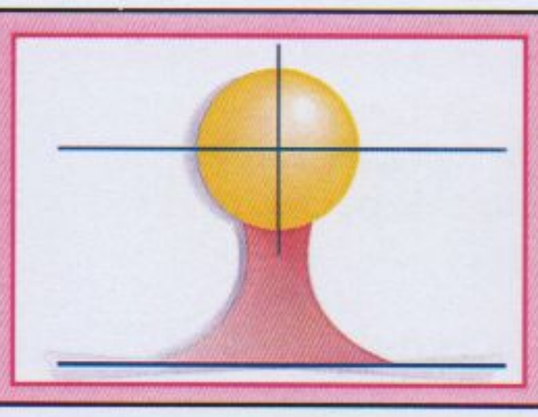
R'apidcourse27

06.32.39.21.04.

Franck Bord - Pacy sur Eure

OPERATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Si vous avez envie d'être rassurés quand vous partez en vacances, il existe un formulaire, en mairie, qui, une fois rempli, est à faire parvenir à la gendarmerie de Pacy sur Eure.



IMPRESSIONS
Publicité
Administratif
Particuliers

Tampons caoutchouc

D. GABANOU
La Croix Prunelle
27220 St-André-de-l'Eure
Tél. 02 32 60 32 22
timbreure@wanadoo.fr



L'ELAGAGE :
UN ENJEU POUR TOUS

ERDF, concessionnaire des ouvrages de distribution d'électricité, doit assurer la sécurité des personnes et des biens à proximité de ses ouvrages, et la continuité de fourniture électrique

LES RESPONSABILITES

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété notamment si les trois conditions suivantes sont réunies :

- La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne électrique,
- Les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la règlementation,
- L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire, à ses frais, après un contact préalable avec ERDF par l'envoi d'une Déclaration de Travaux (cf. : consignes de sécurité).

DROITS ET DEVOIRS : L'ESSENTIEL

ERDF a le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou par leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages » (extrait de l'article de la loi du 15 juin 1906).

ERDF se doit de respecter les distances minimales de sécurité et de réaliser une information collective préalable par voie d'affichage en mairie avant l'élagage. Le prestataire mandaté doit également réaliser une information en mairie.

Les propriétaires ont le droit de réaliser les travaux d'élagage eux-mêmes, à leur demande et sous condition d'une Déclaration de Travaux.

Dans le cas contraire, le propriétaire doit laisser l'accès à la zone d'élagage.

Le propriétaire, en tant que gardien de l'arbre, peut, dans certains cas, voir sa responsabilité civile et pénale engagée par ERDF en cas de chute de l'arbre ou de branches sur une ligne occasionnant des dégâts matériels et/ou humains.

CONSIGNES DE SECURITE

- **ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne électrique, il faut contacter le service de dépannage d'ERDF au 09 726 750 27**
- **envoyer une déclaration de travaux avant toute intervention au moins 10 jours avant sur :**

www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

ATTENTION AUX APPELS SAUVAGES

énergie, isolation, thermographie.

AU DEMARCHAGE A DOMICILE

Pour prendre des informations auprès des Espaces Info Energie :

contact@alec27.fr

Standard : 023259257

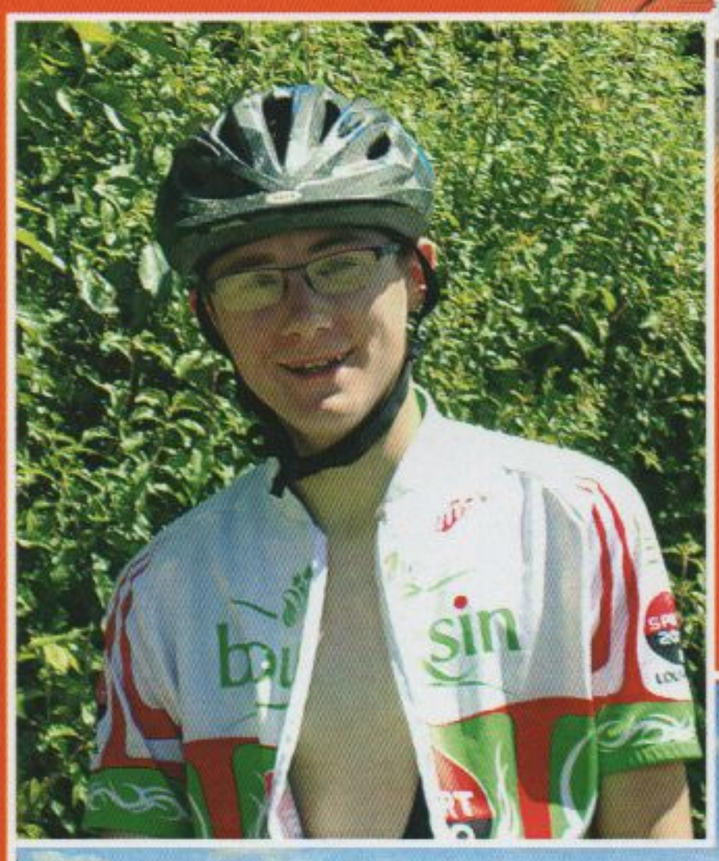


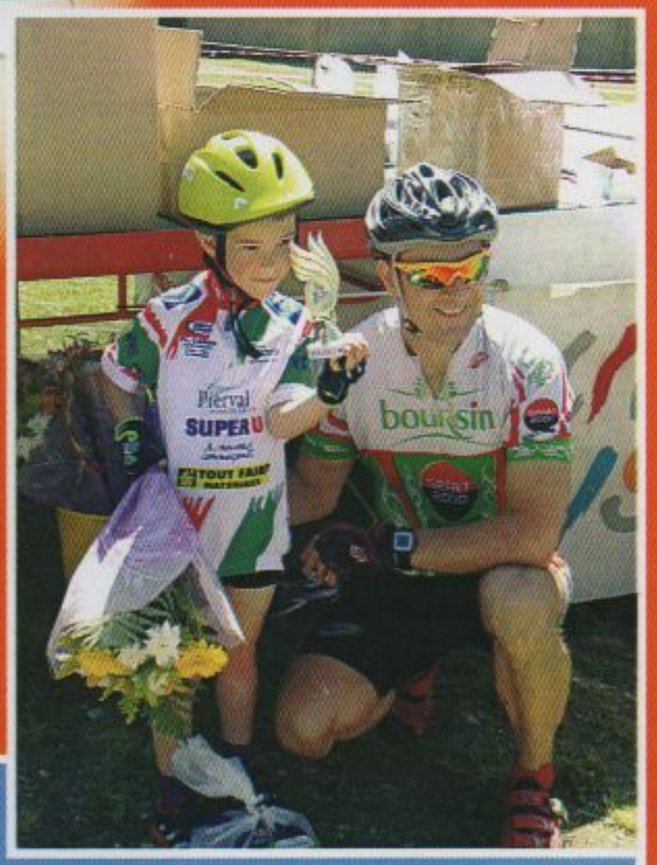


Courses de VTT...



...à Boisset





Photos : Leslie PERCHERON



